



PROTECTION DU BASSIN VERSANT DU LAC ETCHEMIN

PLAN D'ACTION

ADOPTION : AOÛT 2009

Objectif 1 : Monitorat de la qualité de l'eau du bassin du lac Etchemin

Interventions	Maîtres d'œuvres	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Suivi de la qualité de l'eau brute qui arrive à l'usine d'eau potable.	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les paramètres à vérifier. Conserver dans un registre les données et les transmettre semestriellement au conseil municipal. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de paramètres à vérifier. Délais de saisie et de transmission des données. 	En tout temps, début en 2010	1
Réseau de surveillance volontaire des lacs.	<ul style="list-style-type: none"> Bénévoles 	<ul style="list-style-type: none"> Adhérer au réseau. Effectuer les prises d'échantillons. 	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion au réseau. Résultats triennaux. 	2009-2017	1
Caractérisation par le MRNF de l'eau du lac Etchemin. Une analyse de l'état de la faune aquatique et de l'artificialisation des rives sur sera effectuée dans ledit lac. En parallèle, le MDDEP effectuera un relevé physico-chimique de l'eau du lac et une interprétation des données obtenues. Le rapport réalisé par le MDDEP sera intégré dans le document produit par le MRNF.	<ul style="list-style-type: none"> MRNF. MDDEP. Municipalité de Lac-Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer si nécessaire aux travaux en fournissant des embarcations, des données de l'usine d'eau potable, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt du rapport auprès des autorités municipales. Réviser éventuellement le plan d'action selon les résultats recueillis. 	2010	1

Objectif 2 : Stabilisation et végétalisation des rives du lac Etchemin

Interventions	Maîtres d'œuvres	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Caractérisation individuelle des terrains riverains des lacs Etchemin et Pouliot par l'Escouade des lacs	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Etchemin. • CBE. • Escouade des lacs 	<ul style="list-style-type: none"> • Visiter tous les terrains. • Prendre des photographies et réaliser des plans. • Remettre aux propriétaires un rapport individuel de l'état de leur rive. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de propriétés visitées. • Nombre de plans et de photographies réalisés. • Nombre de rapports remis. 	Été/automne 2009	1
Appliquer les lois en vigueur : <ul style="list-style-type: none"> • Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. • Réglementation encadrant les travaux de récolte à des fins d'exploitation forestière et agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Etchemin • MRC des Etchemins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la réglementation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombres d'inspections réalisées. • Nombres d'avis d'infraction transmis. 	En vigueur en tout temps.	1
Restaurer et végétaliser toutes les rives dégradées et ce, tel qu'indiqué par la caractérisation individuelle de l'Escouade lacs.	<ul style="list-style-type: none"> • Les propriétaires • Municipalité de Lac-Etchemin • CBE • CRRE 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques pour la protection des rives. • Planter des herbacés, des arbustes et des arbres dans la rive. • Adopter une réglementation d'urbanisme qui ordonne le reboisement des berges 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de rives des lacs reboisées et renaturalisées. 	2010-2012	2

Objectif 3 : Le traitement et l'évacuation des eaux usées (systèmes autonomes)

Interventions	Maîtres d'œuvres	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
<p>Appliquer les lois en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. • Règlement obligeant la vidange des fosses septiques (72-2006). • Règlement d'application du Q-2, r.8 obligeant le certificat de conformité après les travaux. 	Municipalité de Lac-Etchemin.	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la réglementation. • Inventaire et enquête sur la fréquence de la vidange des installations septiques individuelles.. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'installations septiques individuelles construites à chaque année. • Suivi des vidanges des fosses. • Recueillir les certificats de conformité après les travaux des installations septiques. 	En vigueur en tout temps	1
<ul style="list-style-type: none"> • Rendre conforme toutes les installations septiques individuelles sur le territoire de la municipalité. 	Municipalité de Lac-Etchemin.	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête de conformité des installations septiques. • Confection d'une base de données géoréférencées des installations septiques. • Obligation de conformité 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de résidences sans dispositif individuel et qui devront se conformer au Q-2, r.8. • Pourcentage et nombre d'installations inspectées et déclarées dérogatoires s'étant conformées. 	2008 à 2012	2
<ul style="list-style-type: none"> • L'inventaire et la mise en conformité de toutes les installations septiques individuelles de plus de 20 ans sises à moins de 100 mètres d'un plan d'eau. 	Municipalité de Lac-Etchemin. Firme spécialisée. Propriétaires concernés.	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire et enquête sur la performance de ces installations septiques. • Mise en conformité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inventaires réalisés. • Nombre d'enquêtes de performance réalisées. • Nombre de mises en conformité exigées. 	2010-2013	3

Objectif 4 : Aménagement et entretien des terrains dans l'ensemble de la Municipalité (extérieur de la rive)

Interventions	Maîtres d'œuvres	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Éviter le déboisement inutile des terrains particulièrement près des plans d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Etchemin. Les propriétaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Disposition au plan d'urbanisme pour protéger les arbres Adopter une réglementation afin de régir le déboisement des terrains près des plans d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'inspections réalisées. Nombre d'avis d'infraction transmis. 	Partiellement en vigueur via le nouveau plan d'urbanisme. 2011	1
Diminuer les apports de sédiments qui se dirigent vers le lac Etchemin et ses tributaires.	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Etchemin. Les entrepreneurs. Les propriétaires forestiers. Escouade lacs (connaissance) 	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un PAE. Identifier et cartographier tous les fossés concernés. Aménager des bassins de sédimentation pour les fossés en pente. Pratiquer la méthode du tiers intérieur pour l'entretien des fossés. Végétaliser les parois des fossés de route dans les 100 premiers mètres d'un plan d'eau. Informers les entrepreneurs des techniques pour éviter l'érosion des sols sur les chantiers. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de mètres de fossés concernés et leur localisation Nombres de mètres rives de fossés avec végétation le long des routes. Nombre de mètres de fossés bien aménagés suite à l'application de la méthode du tiers intérieur. 	2010-2014	2
Restreindre ou bannir l'utilisation des engrais domestiques et des pesticides.	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les propriétaires à ne pas utiliser des engrais chimiques ou naturels ainsi que des pesticides sur les terrains situés à 50 mètres d'un plan d'eau. Selon le besoin, si les résultats ne sont pas au rendez-vous, adopter une réglementation pour bannir ces produits. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de propriétaires rencontrés. Utilisation des médias pour informer la population. Règlement en force. 	2010-2012	3

Objectif 5 : Agriculture et protection des milieux aquatiques

Interventions	Maîtres d'œuvres	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Empêcher l'accès des animaux aux cours d'eau en installant des clôtures ou des obstacles naturels (arbres, etc.) et aménager des sites d'abreuvement au pâturage.	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Etchemin. • Les producteurs agricoles. • MAPAQ. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et cartographier tous les cours d'eau concernés. • Sensibiliser les producteurs à ce type de pratique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de producteurs sensibilisés. • Mètres de cours d'eau protégés. • 	2009-2012	1
Rétablir une bande riveraine végétale d'au moins 3 mètres, composée d'espèces herbacées, arbustives et arborescentes, tout le long des cours d'eau qui traversent ou bordent la propriété agricole.	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Etchemin. • Les producteurs agricoles. • MAPAQ. • CBE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et cartographier tous les cours d'eau concernés. • Sensibiliser les producteurs agricoles à l'importance d'implanter une bande riveraine d'au moins 3 mètres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de cours d'eau en milieu agricole reboisés. 	2010-2012	2
Adopter des pratiques au champ qui permettront de réduire l'érosion.	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Etchemin. • Les producteurs agricoles. • MAPAQ. • CBE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les producteurs agricoles à favoriser le labourage printanier plutôt qu'automnal, le travail réduit du sol, le semis direct et la culture de fourrage dans les pentes plus fortes, en bordure des cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de producteurs sensibilisés. • Hectares de nouvelles pratiques culturales. 	2010-2013	3

Objectif 6 : Entretien des ponceaux, améliorer l'habitat du poisson et protéger les milieux humides

Interventions	Maîtres d'œuvres	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
<p>Les lois en vigueur sont appliquées en matière de protection des milieux humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Loi sur les pêches. Loi sur la qualité de l'environnement. Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables 	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Etchemin. MDDEP. MRNF. MPO. MRC des Etchemins. 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la réglementation. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'inspections réalisées. Nombres d'enquêtes menées. Nombres d'infractions transmises. 	En vigueur en tout temps	1
Inventorier tous les milieux humides de moins de un hectare identifiés.	<ul style="list-style-type: none"> Canards Illimités Canada. MDDEP. MRNF. CEB CRRE 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser la base de données géoréférencées réalisée par Canards Illimités Canada. Sensibiliser les propriétaires à protéger les milieux humides, même ceux de moins de un hectare. 	<ul style="list-style-type: none"> Inventaire réalisé. Nombre d'intervention visant la sensibilisation des propriétaires fonciers. 	2010-2011	2
Construire et entretenir adéquatement les ponceaux, les traverses de cours d'eau et des fossés de route.	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Etchemin. Les propriétaires fonciers. APBB. MRNF. 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et cartographier tous les cours d'eau concernés. Sensibilisation aux bonnes pratiques en matière d'aménagement des ponceaux et des traverses de cours d'eau. Inspecter et entretenir régulièrement ces ouvrages afin d'assurer leur maintien. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de propriétaires sensibilisés. Nombre d'ouvrages adéquats. 	2010-2012	3

Objectif 7 : Réduire les sources de pollution industrielles ou municipales

Interventions	Maîtres d'œuvres	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
<p>Appliquer les lois en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Loi sur la qualité de l'environnement (article 22 de LQE). Programme de réduction des rejets industriels/l'attestation d'assainissement. 	<ul style="list-style-type: none"> MDDEP. Municipalité de Lac-Etchemin 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer la réglementation. 		En vigueur en tout temps	1
<p>Procéder à un suivi de la performance des équipements d'assainissement municipaux (réseaux d'égout pluviaux et sanitaires) et corriger les problèmes relevés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de Lac-Etchemin. MDDEP. 	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer au besoin un examen annuel par caméra des réseaux des eaux usées et ce, afin d'exercer un suivi permanent de l'état des conduites. Prioriser des interventions en fonction du plan d'intervention quinquennal en vigueur sur les infrastructures d'eau et d'égout. 	<ul style="list-style-type: none"> Liste de priorités d'interventions effectuées. Nombre de projets de mise à jour élaborés ou à réaliser. Nombre de projets réalisés 	En vigueur en tout temps	1
<p>Inventorier les industries avec rejets situées dans le bassin versant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> MDDEP. Municipalité de Lac-Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et cartographier la liste des entreprises avec rejets. Réaliser un répertoire complet pour connaître et colliger la nature et la conformité des rejets connus. 	<ul style="list-style-type: none"> Localisation et liste à jour des entreprises avec rejets. Répertoire des rejets. 	2010-2011	2

Objectif 8 : Sensibiliser les citoyennes et citoyens et organiser des activités d'information au sujet de l'importance de l'eau

Interventions	Maîtres d'œuvres	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Favoriser la promotion des pratiques de protection des berges auprès des riverains et villégiateurs.	<ul style="list-style-type: none"> • APLE. • Municipalité de Lac-Etchemin. • CBE. • CRRE 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des articles dans les journaux locaux (L'Info du Lac et régionaux (La Voix du Sud). • Chroniques à Passion-FM • Organiser des conférences. • Visiter les propriétés riveraines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'articles parus. • Nombre de chroniques. • Nombre d'activités réalisées. • Nombre de participants. 	En tout temps	1
Éduquer la population à la protection de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> • APLE. • CBE. • CRRE. • MDDEP. • MRNF. • Municipalité de Lac-Etchemin 	<ul style="list-style-type: none"> • Planter des arbres et des arbustes. • Organiser des conférences sur la protection des plans d'eau et les bonnes pratiques environnementales. • Élaborer des programmes de conservation visant la protection de l'eau. • Favoriser le volontariat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes rejointes. • Nombres d'arbres plantés. • Nombre de programmes réalisés. 	En tout temps	1
Organiser des activités éducatives pour les jeunes liées à la protection de l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> • Établissements scolaires. • APLE. • CBE. • CRRE • Municipalité de Lac-Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux programmes éducatifs. • Planter des arbres et des arbustes. • Étudier un cours d'eau. • Visiter des installations liées à l'eau. • Bricolages / maquettes. • Organiser des conférences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets réalisés. • Nombre d'arbres plantés. • Nombre d'élèves participants. 	2010-2011	2

Objectif 9 : Les activités récréatives et nautiques

Interventions	Maîtres d'œuvres	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Populariser la pêche sur le lac Etchemin.	<ul style="list-style-type: none"> • Adeptes. • APLE. • Municipalité de Lac-Etchemin. • MRNF. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fête de la Pêche en été. • Pêche sur la glace lors du Festival des Neiges. • Ensemencement annuel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants • Pourcentage d'augmentation annuelle de nouveaux participants. • Quantité de truites encemencées. 	2009	1
Éviter les accidents avec les rochers et les affleurements rocheux	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac-Etchemin. • Service de Sécurité Incendie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer annuellement des bouées de signalisation sur le lac Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bouées installées à chaque année. 	Annuel et en vigueur depuis quelques années	1
Sensibiliser les utilisateurs de bateau à moteur à réduire la vitesse et ce, de manière à protéger les rives et pour des raisons de civisme et de sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> • Club nautique • APLE • Municipalité de Lac-Etchemin. • Sûreté du Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des articles dans les journaux locaux (L'Info du Lac et régionaux (La Voix du Sud). • Élaborer un code d'éthique des usagers du lac Etchemin et le publiciser sur un panneau près du débarcadère au Club nautique. • Sensibiliser les conducteurs d'embarcation au respect des vitesses imposés par ce code d'éthique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'articles parus. • Nombre d'embarcations en infraction au code d'éthique. 	2010-2012	2

Objectif 9 : Les activités récréatives et nautiques (suite)

Interventions	Maîtres d'œuvres	Moyens d'action	Indicateurs	Échéancier	Priorité
Remplir les réservoirs d'essence en dehors de l'eau et de la bande riveraine et entreposer de façon sécuritaire les eaux usées et grises des embarcations ainsi que les déchets et en disposer adéquatement.	<ul style="list-style-type: none"> • Club nautique. • Les utilisateurs de bateau. • APLE • Municipalité de Lac- Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des articles dans les journaux locaux (L'Info du Lac et régionaux (La Voix du Sud). • Installer des poubelles et des contenants pour les matières recyclables au Club nautique • Sensibiliser les conducteurs d'embarcation au respect des normes de remplissage de réservoirs d'essence et de la gestion des eaux usées et grises ainsi que celle des matières résiduelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'articles parus. • Nombre d'embarcations en infraction au code d'éthique. • Équipements de gestion des matières résiduelles installés 	2010-2011	2
Éviter le hachage de la végétation dans les hauts fonds du lac Etchemins.	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Lac- Etchemin. • Service de Sécurité Incendie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer annuellement des bouées de signalisation sur le lac Etchemin. • Épêcher la circulation des embarcations dans les secteurs de hauts fonds du lac Etchemin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bouées installées à chaque année. 	Annuel Début en 2010	2